

DE : Madame Martine Biron
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Le 20 octobre 2023

TITRE : Plan de soutien pour Haïti 2023-2026 : Mobilisation et action accrue envers la population haïtienne

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Haïti est aux prises avec de multiples crises : sécuritaire, humanitaire et politique. La situation est caractérisée par de nombreux enlèvements, assassinats et mouvements de population générés par la présence de bandes criminelles armées en conflit entre elles et opposées aux policiers. Le Secrétaire général des Nations Unies estimait dans un rapport en août dernier que les violences commises par les bandes ont augmenté de 62 % entre de 2022 et 2023 et ont fait près de 130 000 déplacés. La population, déjà fortement éprouvée par ce climat tendu, est confrontée à l'insécurité alimentaire, à la hausse des prix des denrées alimentaires, aux pénuries de carburant et à une série de catastrophes naturelles et d'épidémies. Le pays est dépourvu d'une Assemblée législative et d'une Cour suprême en état de marche. Le mandat constitutionnel du gouvernement est échu.

Partenaire historique important du Québec, Haïti est un pays pour lequel les Québécois ont un attachement tout particulier. Le Québec et Haïti sont également tous deux membres de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). On compte une grande diaspora haïtienne sur le territoire québécois, soit environ 150 000 membres.

La plus récente aide d'urgence apportée par le Québec en Haïti remonte au séisme du 14 août 2021, à la suite duquel une somme de 1,5 M\$ a été octroyée à des organismes québécois de coopération internationale (OCI) pour des projets humanitaires et fonds d'urgence. Par ailleurs, une enveloppe de 81 000 \$ a été dédiée à l'appui de projets portés par des organismes québécois issus de la diaspora haïtienne pour l'année financière 2021-2022. La majorité des interventions financées sont maintenant terminées.

Actuellement (pour l'année en cours 2023-2024), un soutien à la mission globale totalisant 500 000 \$ est accordé par le nouveau programme Québec sans frontières à quatre OCI du Québec qui réalisent notamment des activités de solidarité internationale avec des partenaires haïtiens. À cela s'ajoute l'appui de projets dans le cadre de la coopération bilatérale Québec-Haïti pour un montant de 77 000 \$ en 2023-2024. Le Québec appuie aussi Haïti dans le cadre du projet « Accélérer l'adaptation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire aux changements climatiques (SAGA) », contribution financière maximale de 6,6 M\$ pour ce projet qui vise trois pays francophones vulnérables : Haïti, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. De plus, dans le cadre du Programme de coopération climatique internationale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les

changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), un projet de près de 350 000 \$ est financé en Haïti.

Haïti est prioritaire au sein des programmes phares de l'OIF et le Québec contribue activement aux échanges portant sur Haïti en Francophonie. Une démarche structurée en faveur de ce pays est en place à l'OIF depuis mars 2019, incluant la tenue de missions d'information et de contact et la mise en place d'un Comité ad hoc consultatif restreint sur la situation en Haïti. En 2021-2022, le gouvernement du Québec a ciblé un montant de 42 000 \$ de sa contribution à l'OIF afin de soutenir le renforcement de la participation des femmes à la vie politique en Haïti.

2- Raison d'être de l'intervention

Devant la crise qui perdure, le MRIF s'est vu confier le mandat de positionner le Québec comme un leader de premier plan pour aider Haïti. La ministre des Relations internationales et de la Francophonie a été sollicitée par différents acteurs, tant politiques que de la société civile (élus, diaspora, organismes de coopération internationale, ambassadeurs) afin que le gouvernement du Québec accentue son appui envers la population haïtienne.

De plus en plus structurées, coordonnées et autonomes dans leur action contre l'autorité de l'État haïtien, les bandes affaiblissent les institutions publiques et consolident leur contrôle sur la population. En plus des postes de police et autres installations stratégiques, elles prennent pour cibles des écoles et des hôpitaux. Les conséquences sont graves, notamment pour les enseignants, les élèves, les cadres en milieu rural et les gestionnaires du système de santé. La faiblesse des institutions démocratiques en Haïti est une problématique majeure dans l'édification d'une société stable, prospère et en paix. La corruption endémique, la déficience du système policier ainsi que le manque de confiance envers les institutions judiciaires sont des facteurs contribuant à la déstabilisation du pays.

L'établissement d'une saine gouvernance implique le renforcement des institutions et la création d'une société civile forte et consciente de ses droits et responsabilités. Au regard du contexte actuel, la société civile peut être soutenue par le biais d'initiatives québécoises et francophones en s'appuyant sur des programmes déjà existants et l'expertise de la diaspora. Le Québec peut ainsi rejoindre une plus grande diversité de clientèles et soutenir des organisations locales ancrées dans leurs communautés.

L'intervention du gouvernement du Québec, dans le cadre de la mise en place d'un Plan de soutien, ne permettra pas à elle seule de solutionner la crise. Toutefois, des organismes québécois poursuivent leur appui à des partenaires haïtiens qui assurent des services essentiels qui ont un impact direct sur des populations vulnérables. Les initiatives proposées constituent un geste important de soutien à l'endroit du peuple haïtien, dans le respect des compétences du Québec. Par ailleurs, les tribunes auxquelles participe le Québec, notamment au sein de l'OIF, constitueront d'autres occasions de parler de la situation en Haïti et de jouer un rôle de premier plan pour mobiliser la communauté internationale en faveur d'une aide plus soutenue.

3- Objectifs poursuivis

Le Plan de soutien à Haïti vise la mise en place de mesures structurantes destinées aux clientèles vulnérables, au développement de l'expertise des personnes pour favoriser la poursuite des apprentissages et au renforcement des institutions démocratiques. Divisé en trois axes complémentaires, il couvre des champs d'action où l'apport du Québec peut faire une différence immédiatement, et à moyen-long terme, selon l'évolution de la situation.

Ce plan s'ajoute aux initiatives récurrentes ou ponctuelles déjà financées par le MRIF ou par d'autres ministères et organismes. Il a l'avantage d'offrir une perspective globale de l'action du Québec ainsi qu'un engagement soutenu à l'endroit d'un partenaire historique.

4- Proposition

Le Plan de soutien à Haïti se décline selon une approche à trois axes divisés en douze mesures qui auront des effets à court, moyen et long terme.

Axe 1 : Soutien à des clientèles vulnérables en Haïti, particulièrement les femmes et les jeunes (court terme)

- **Mesure 1.1.** : Appui exceptionnel à des OCI québécois et leurs partenaires d'Haïti

Lancé en 2021, le nouveau programme Québec sans frontières a pour objectif de contribuer à l'effort international de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il permet de soutenir la réalisation de projets en priorité en Afrique francophone, en Amérique latine et dans les Antilles. L'enveloppe budgétaire de ce programme sera bonifiée afin de financer des initiatives qui visent des clientèles particulièrement vulnérables en Haïti, notamment les femmes, les jeunes et les personnes LGBTQ+. La contribution du MRIF permettra notamment de soutenir l'achat d'intrants pour l'approvisionnement et la production alimentaire, l'accompagnement des partenaires, la formation de leaders en droits humains et mobilisation communautaires, le renforcement des capacités agricoles et d'élevage, la mise sur pied d'activités génératrices de revenus et l'offre d'assurances alimentaires ponctuelles.

- **Mesure 1.2** : Appui à des projets d'organismes de la diaspora dédiés à l'amélioration des conditions de vie des populations éloignées

Un appel sera lancé aux organismes de la diaspora afin de les inviter à proposer des projets avec leurs partenaires locaux dans le but de favoriser la bonne gouvernance et l'amélioration des conditions de vie des Haïtiennes et des Haïtiens, en particulier dans les municipalités hors de Port-au-Prince. Le soutien accordé par le MRIF permettra entre autres de prendre en charge des frais de déplacement, d'organisation d'activités de formation, d'achat de matériel ainsi que d'expertise-conseil et d'accompagnement.

- **Mesure 1.3 :** Projets menés par des organisations de la société civile francophone visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes

Par le biais de sa contribution volontaire à l'OIF, le gouvernement du Québec appuiera le Fonds « La Francophonie avec Elles » pour le soutien de projets menés en Haïti visant l'autonomisation sociale et économique des femmes, en particulier celles en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

- **Mesure 1.4 :** Initiatives issues de la société civile francophone pour mettre en œuvre des objectifs de développement durable

Une part de la contribution volontaire du Québec à l'OIF sera également consacrée à appuyer des organismes de la société civile haïtienne qui agissent directement auprès des communautés vulnérables en Haïti, dans le cadre d'un appel à initiatives de la société civile destinées prioritairement aux pays les moins avancés de l'espace francophone.

- **Mesure 1.5 :** Cliniques mobiles et campagnes d'information/sensibilisation aux services de santé primaire dans le nord d'Haïti

Cette initiative permettra à l'Unité de santé internationale de l'Université de Montréal de poursuivre ses activités visant à faciliter l'accès à des soins de santé primaires à des communautés dans le nord d'Haïti. Le soutien accordé permettra d'équiper en médicaments et intrants essentiels des cliniques mobiles et ainsi rejoindre les populations les plus vulnérables des zones éloignées. Il permettra également de réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation aux services de santé primaires disponibles.

Axe 2 : Éducation, formation et enseignement supérieur (moyen terme)

- **Mesure 2.1 :** Développement d'un dispositif de formation en ligne ou hybride destiné aux enseignants haïtiens du primaire

Avec l'appui du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), l'Université TÉLUQ formera une équipe de directeurs et d'enseignants de l'Institut Supérieur de Formation, Recherche et Innovation en éducation de l'Université Quisqueya en conception de formations à distance et hybrides. La solution envisagée, en vue de répondre sans tarder et de façon concrète au besoin manifesté par l'Université Quisqueya, consiste à offrir au personnel enseignant haïtien des cours et des programmes courts de formation à distance, en technologie éducative et en design pédagogique de l'Université TÉLUQ.

- **Mesure 2.2 :** Stages cliniques de pratique d'étudiants finissants de l'École d'Optométrie d'Haïti

Un appui à l'Unité de santé internationale de l'Université de Montréal permettra d'améliorer la qualité des futurs prestataires de santé visuelle gradués de l'École d'optométrie d'Haïti en offrant des stages cliniques de pratique pour les 30 étudiants finissants de 5^e année de licence des trois cohortes visées (10 par année), tout en

augmentant l'offre de services de santé oculaire de qualité en proposant des services à 4 800 patients de la région du Cap haïtien dans le cadre de leur stage (40 patients par stagiaire par semaine pour 4 semaines).

- **Mesure 2.3 :** Exemptions de droits de scolarité supplémentaires et bourses d'études pour la formation de cadres haïtiens en milieu rural

Pour appuyer la formation de cadres en milieu rural en Haïti, le Québec offrira quatre exemptions exceptionnelles de droits de scolarité supplémentaires à Haïti, en sus de celles déjà accordées par l'Entente Québec-Haïti en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire (et pleinement utilisées). Un montant forfaitaire supplémentaire unique de 5 000 \$ serait également accordé pour couvrir le déplacement Haïti-Québec ainsi qu'une partie des frais de subsistance. Deux bourses d'études pour des programmes de 2^e cycle en gestion et management à l'Université Senghor à Alexandrie, un opérateur de la Francophonie, qui couvriront les frais d'inscription, le déplacement Haïti-Égypte et une partie des frais de subsistance, seront aussi financées.

- **Mesure 2.4 :** Formation universitaire en gestion de crise pour des gestionnaires du système de santé haïtien

Cette mesure vise à appuyer le ministère de la Santé publique et des Populations d'Haïti dans la mise en œuvre de sa politique nationale de gestion des situations sanitaires exceptionnelles. Elle vise à former 50 cadres du système de santé en gestion de crise en santé et gestion de crise en contexte humanitaire. Cette formation continue s'offre à l'École de santé publique de l'UdeM (ESPUM) à distance pour les cadres en exercice et serait adaptée au contexte en Haïti.

- **Mesure 2.5 :** Exemptions de droits de scolarité à l'intention d'élèves haïtiens désirant étudier en formation professionnelle au Québec

Dans le cadre du Programme d'exemptions de droits de scolarité du ministère de l'Éducation (MEQ), un volet spécifique sera dédié aux élèves haïtiens, afin de préparer ces derniers à exercer un métier et à acquérir des compétences pratiques directement applicables sur le marché du travail. Cette mesure comprendra l'exemption de droits de scolarité. L'organisme Éducation internationale assurera la gestion opérationnelle de cette mesure.

Axe 3 : Justice, sécurité et renforcement de la gouvernance (long terme)

- **Mesure 3.1 :** Mobilisation de l'expertise québécoise et francophone pour le renforcement des capacités de gouvernance démocratique en Haïti

Ce programme visera à mobiliser des experts québécois et francophones dans les domaines de la gouvernance démocratique pour appuyer la mise en œuvre de projets multilatéraux d'appui à la justice, à la lutte contre l'impunité et à la Police nationale haïtienne. Le partage d'expertise se fera de manière virtuelle, dans un pays tiers ou encore au Québec tant que les déplacements en Haïti seront à éviter pour des raisons de sécurité. Cette initiative sera également réalisée en collaboration avec Affaires mondiales Canada et les agences des Nations Unies actives sur le terrain. Les budgets seront alloués aux institutions et organismes québécois et francophones partenaires pour couvrir les honoraires des intervenants ainsi que les frais d'organisation et d'accueil de voyages d'études au Québec pour les participants haïtiens, le cas échéant.

- **Mesure 3.2 :** Projet « Alliance pour une gouvernance inclusive et redevable en Haïti » (AGIR)

Ce projet soumis au MRIF par le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) vise l'émergence d'une demande accrue de services publics, de transparence et de bonne gouvernance par la population haïtienne. Par l'appui de proximité aux communautés locales, il favorisera l'exercice d'une citoyenneté plus active et responsable et la facilitation de dialogues entre les populations et les instances locales. Il s'agit d'un projet pilote qui réunit plusieurs acteurs (universitaires, diaspora, société civile) et qui vise une mise à l'échelle nationale. Le CECI a déjà engagé un dialogue avec les responsables des Nations Unies et de la Banque mondiale qui sont intéressés à suivre les progrès du projet. Ils pourraient aider à mobiliser des ressources si l'approche montre des résultats encourageants justifiant une mise à l'échelle.

5- Autres options

Le Plan de soutien à Haïti constitue l'option privilégiée puisqu'il permet une cohérence d'action sur le plan gouvernemental, en plus d'une séquence d'interventions planifiée dans le temps. En l'absence de ce plan, il est possible de poursuivre l'appui à ce pays dans le cadre des programmes réguliers des ministères et organismes. Cependant, les ressources limitées de ces programmes en raison du nombre de pays bénéficiaires ainsi que les calendriers d'octroi des subventions dans le cadre de ces programmes ne favorisent pas l'apport d'une réponse immédiate et visible à Haïti. Le Plan est un appui exceptionnel et ciblé considérant l'aggravation de la situation dans ce pays.

6- Évaluation intégrée des incidences

Le Plan de soutien à Haïti aura un impact sur les relations internationales et plus précisément sur les relations qu'entretiennent le Québec et Haïti. Par ailleurs, il pourrait avoir un effet sur des interventions d'autres États, notamment en Francophonie, qui

pourraient être tentés de mettre en place des mesures qui auront un impact sur le quotidien de la population haïtienne.

Au Québec, ce plan aura aussi une incidence sur la diaspora. De plus, les divers organismes québécois actifs en Haïti profiteront directement de ce plan puisqu'ils contribueront à sa réalisation. Sa mise en œuvre pourrait renforcer la collaboration entre ces acteurs et la diaspora haïtienne, dont le rôle est essentiel.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Des consultations ont été réalisées par le MRIF auprès des ministères et organismes suivants : Santé et Services sociaux (MSSS); Éducation (MEQ); Enseignement supérieur (MES); Sécurité publique (MSP); Justice (MJQ); Secrétariat à la Condition féminine (SCF); ainsi que de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI); des institutions québécoises actives au sein des Réseaux institutionnels de la Francophonie; et des organismes de la diaspora haïtienne au Québec.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre des mesures sera sous la responsabilité des ministères et organismes visés par l'initiative. Dans certains cas, les ministères disposent déjà des enveloppes budgétaires requises et des normes de programmes. Dans d'autres cas, les ministères et organismes auront à entreprendre les démarches requises en vue d'obtenir les crédits nécessaires.

Le Plan prévoit la création d'un comité consultatif pour assurer le suivi du Plan de soutien à Haïti et conseiller la Ministre en concertation avec les partenaires impliqués. Par ailleurs, la participation du Québec à la 44^e Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) à Yaoundé au Cameroun, les 4 et 5 novembre 2023, sera l'événement d'ancrage idéal pour positionner le Québec comme un acteur engagé envers Haïti et mobiliser l'expertise francophone.

Le suivi des mesures du Plan sera effectué par le MRIF. Un bilan des activités sera présenté chaque année à la Ministre des Relations internationales et de la Francophonie et au comité consultatif.

9- Implications financières

L'impact budgétaire gouvernemental du financement du Plan de soutien pour Haïti est évalué à un montant de 4 885 000 \$ sur 3 ans, soit 1 455 000 \$ en 2023-2024, 1 760 000 \$ en 2024-2025 et 1 670 000 \$ en 2025-2026. Le Plan mobilise des contributions de partenaires externes à hauteur de 841 000 \$.

10- Analyse comparative

Le Canada et le PNUD ont établi le Fonds commun des Nations Unies en matière de sécurité pour améliorer et accroître rapidement la capacité de la Police nationale d'Haïti à faire face à l'insécurité, à faire respecter la loi et à remédier aux faiblesses institutionnelles persistantes. Le Canada a versé une première contribution de 10 M\$. Les autres donateurs qui se sont joints au Fonds sont le Japon, la Norvège, les États-Unis, l'Union européenne et l'Allemagne. Une somme de 18 M\$ US a été recueillie sur un objectif de 28 M\$ US. Le Canada a également annoncé 100 M\$ en aide à la Police nationale d'Haïti.

Plusieurs projets de renforcement de capacités en matière de gouvernance démocratique sont actuellement menés en Haïti, tels que le Programme d'appui à la justice et la lutte contre l'impunité (PAJLI) et le Programme conjoint d'appui à la Police nationale d'Haïti (PCAPNH) coordonnés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'expertise francophone et québécoise y est activement recherchée.

Par ailleurs, le 2 octobre dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé l'envoi d'une mission multinationale de maintien de la paix en Haïti. Pour une période initiale de douze mois, cette mission non onusienne sera dirigée par le Kenya qui déploiera 1000 policiers dans le pays pour apporter son soutien opérationnel à la police haïtienne dans sa lutte contre les gangs et à améliorer la sécurité. Jusqu'à présent, la Jamaïque, les Bahamas et Antigua-et-Barbuda ont manifesté leur intention de déployer des forces policières aux côtés du Kenya. Le Canada, qui est toujours en train d'évaluer quelle sera sa contribution à la mission, est susceptible de déployer des agents de la GRC pour offrir des formations techniques, notamment en prévention des violences sexuelles. Soulignons qu'aucun pays francophone ne s'est engagé pour le moment dans cette mission.

Ministre des Relations internationales
et de la Francophonie,

MARTINE BIRON